

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes,—*

Les Chartes de plusieurs Banques vont bientôt expirer, et les sujets importants des Banques et du Cours Monétaire seront soumis à votre attention.

Dans la considération de ces questions qui affectent si profondément, non-seulement les intérêts du commerce, mais les transactions de chaque jour, j'ai l'assurance que vous vous efforcerez d'adopter des principes qui, dans leur application, garantiront la plus grande mesure de sûreté au public, sans diminuer les facilités requises pour l'encouragement et l'extension du commerce.

J'ai énuméré une variété de sujets, mais ils sont importants et demandent à être réglés dans le cours de la Session. Je les laisse en toute confiance à votre sage jugement, espérant vivement que vos délibérations seront bénies, et qu'ainsi vous pourrez remplir avec dignité et effet la haute mission que vous a confié la Providence.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. McDonald*, secondé par l'Honorable *M. Tilley*, Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada* soit pris en considération demain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants :—1. Privilèges et Elections.—2. Lois Expirantes.—3. Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Immigration et Colonisation ; et que les dits Comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions ; et aussi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Résolu, Que lorsqu'il s'éleva une question se rattachant à l'élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront ; et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du *Canada*, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 16 Avril 1869.

M. l'Orateur communique à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :—

A la Chambre des Communes de la Puissance du *Canada* réunies en Parlement.

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :—

Que depuis la dernière Session, la collection de livres de droit français qui avait été laissée à *Québec*, lors de la translation du siège du Gouvernement à *Ottawa*, entre les mains des Codificateurs des Lois du *Bas-Canada*, a été rapportée ici, et déposée dans la Bibliothèque.